



**Procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**Du 31 janvier 2024**

Sous la présidence de M. Yvan Buccioli, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20H00, à la salle du Conseil, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023
- 4) Assermentation d'un Conseiller
- 5) Élection complémentaire d'un(e) membre du Bureau
- 6) Communications du Bureau
- 7) Communications de la Municipalité
- 8) Communications du délégué au Service de défense incendie et de secours (SDIS)
- 9) Nomination d'un délégué du Conseil à l'information (art. 8 RLInfo)
- 10) Réponse à l'interpellation de M. François Krull à propos du lieu-dit « Les Places »
- 11) Dépôt du postulat du Comité de l'Alliance libérale de Prangins par M. le Conseiller Jacques Auberson - Pour une participation de Prangins au projet régional du complexe multisports de Colovray
- 12) Propositions individuelles et divers
- 13) Contre appel

**1/ Appel**

Avec la présence de 44 conseillères et conseillers, le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Les délibérations se font sur la base de 43 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes Jolanta Duszewska, Marina Parashkevova, Fabienne Zingg

MM. Nicolas Aeschmann, Christian Baumgartner, Marc Baumgartner, Daniel Bujard, Philippe Humm, Vanni Vogel

**2/ Adoption de l'ordre du jour**

A ceux qui s'étonneraient que l'ordre du jour ne comporte pas de préavis municipal, le **PRESIDENT** explique que 4 commissions travaillent en ce moment sur des préavis à rendre pour la séance du 29 février prochain. Comme il était prévisible qu'aucune de ces commissions ne termine son travail pour la séance

de janvier, le **PRESIDENT**, de concert avec M. Perret, Président de la commission, avait envisagé la possibilité de traiter du nouveau règlement du Conseil à cette séance de janvier. Le règlement ayant été passablement retouché par la Municipalité, la Commission a jugé bon de faire valider ses propositions par le Canton avant de remettre son rapport définitif. La détermination du Canton se faisant attendre, ce préavis sera probablement traité en mars.

La parole n'est pas demandée. Vote.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### **3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2023**

En haut de la page 490, M. François Krull propose de corriger la formulation comme suit : *Au vote, la non-entrée en matière est refusée par 33 non, 8 oui et 3 abstentions* en lieu et place de *au vote, la non-entrée en matière est refusée par 33 oui, 8 non et 3 abstentions*.

Ayant obtenu des renseignements plus précis, M. Sébastien Rumley souhaite rectifier sa déclaration en page 500. L'injection de courant vert n'est pas instantanée, mais se produit dans le courant du mois.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**Au vote, le procès-verbal, tel que modifié, est adopté par 40 oui, 0 non et 3 abstentions.**

Arrivée de Mme Rachel Cavagna Debluë. Le nombre de conseillères et conseillers passe à 45, 44 votants.

### **4/ Assermentation d'un Conseiller**

Le **PRESIDENT** procède à l'assermentation de M. Alain-Valéry Poitry, candidat présenté par l'Entente pranginoise à la suite de la démission de Mme Chantal Lauper. L'Assemblée lui souhaite la bienvenue par applaudissements.

M. Alain-Valéry Poitry, auquel le **PRESIDENT** a proposé de se présenter brièvement, dit avoir « toujours aimer la politique ». Il l'a servi longtemps en ville de Nyon en tant que conseiller municipal, syndic et député. Il a aussi été conseiller communal dans cette salle. Il a arrêté le barreau, il y a quelques mois, « au bénéfice et au grand soulagement de la magistrature et de mes consœurs et confrères ». Il se définit politiquement comme à la fois social, libéral et conservateur et il assure qu'il est très difficile de concilier tous les jours ces trois éléments.

Après cette assermentation, le nombre de conseillères et conseillers passe à 46, 45 votants.

## **5/ Élection complémentaire d'un(e) membre du Bureau**

Le poste revient à l'Entente pranginoise. M. Sébastien Rumley informe que le parti présentera un(e) candidat(e) à la prochaine séance du Conseil.

## **6/ Communications du Bureau**

En premier lieu, le **PRESIDENT** exprime, au nom du Conseil, une pensée à l'attention du Municipal Igor Diakoff qui a perdu sa maman début janvier.

### **Démission de Mme Chantal Lauper**

Le **PRESIDENT** lit la lettre de démission. Annexe 1

Il remercie Mme Chantal Lauper pour son engagement et son apport au sein du Bureau du Conseil. Un poste de membre du Bureau, scrutatrice/teur est à repourvoir par l'Entente pranginoise. Un point sera prévu à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil.

### **Visite du Préfet :**

Le **PRESIDENT** et la secrétaire ont reçu ce matin la visite de M. le Préfet Olivier Fargeon. La visite s'est bien déroulée, il a pu constater que les archives étaient bien tenues. Il a complété notre information sur quelques points de procédure notamment les signatures des rapports avec un détail : si le président n'est pas le rapporteur, au moins les deux signatures du président et du rapporteur doivent figurer sur le rapport.

Il s'est ensuite intéressé à la relation Conseil-Municipalité que nous avons qualifiée de bonne.

**Huissier/ère** : nous avons le plaisir d'accueillir ce soir notre nouvelle huissière, Madame Nathalie Bitz. Madame Bitz a eu les faveurs du Bureau du Conseil qui l'a choisie pour occuper ce poste.

Personnalité joviale et accueillante, elle est bien connue de tous à Prangins pour l'excellence de son service. Nous lui souhaitons plein succès dans cette fonction. Le **PRESIDENT** souligne qu'il est assez rare que la fonction d'huissier soit occupée par une femme.

**Amendements et sous-amendements** : la dernière séance a mis en évidence la difficulté de traiter correctement de la notion d'amendement ou de sous-amendement au cours du budget. Le **PRESIDENT** poursuit : « nous en avons parlé au Bureau et je me suis renseigné auprès du service des communes. Le Préfet a complété ce matin. Il en ressort que si le traitement est clair au niveau d'un texte, qui fait l'objet d'une demande de modification, il l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'une ligne budgétaire (un chiffre, un nombre). Le service juridique, qui a longuement débattu plus d'une fois sur le sujet, n'a pas déterminé de position claire.

Selon le service juridique des communes, il était donc possible de considérer que nous avons à faire soit :

- à deux « amendements » à opposer, deux propositions pour la même ligne budgétaire, et le Conseil devait choisir ;

- ou qu'il était possible de considérer l'amendement de M. Jacques Auberson comme un sous-amendement et dès lors que celui-ci était accepté, il convenait de mettre au vote ensuite l'amendement de M. François Krull, sous-amendé du montant de M. Jacques Auberson, ce qui concluait le vote. Dans ce cas, il fallait bien voter deux fois.

Quel que soit la combinaison de la procédure, le résultat revient au même et c'est cela qu'il faut retenir. L'idée que le Conseil a pu faire son choix correctement entre deux montants proposés pour fixer le montant de la ligne budgétaire. C'est ce que notre Préfet appelle « le génie des lieux », pour savoir garder le bon sens ».

### **Communication**

Le **PRESIDENT** fait part d'une innovation : la réception de la population par le Président du Conseil, l'utilisation du bureau du Conseil et d'un site internet pour communiquer.

Dans son discours de prise de fonction, en septembre 2023, il avait annoncé quelques orientations qu'il souhaitait donner à la présidence 2023-2025 en ces termes :

- « Le but que je me suis fixé sera l'émancipation du Conseil, avec comme objectif de faire en sorte de vous mettre dans les meilleures conditions possibles pour prendre de bonnes décisions.
- J'attacherai une très grande importance à la séparation des pouvoirs.
- Dans un souci de proximité avec la population, je peux vous annoncer l'ouverture du bureau du Conseil tous les mardis soir de 18h30 à 20h00, pour accueillir la population. Ma Présidence se veut à l'écoute des besoins des Conseillers et de la population. Tout un chacun à la possibilité de venir échanger, poser des questions et faire des remarques sur le fonctionnement du Conseil communal. Cette possibilité donnera l'occasion de rapprocher les citoyens de cette belle institution, avec une invitation à l'engagement politique au niveau communal toutes sensibilités politiques confondues. »

Dès mardi prochain et tous les mardis de 18h30 à 20h00, sauf séances du Conseil, vacances ou empêchement professionnel, le bureau du Conseil sera ouvert pour recevoir tous les citoyens qui souhaitent questionner le fonctionnement de nos institutions.

Le **PRESIDENT** informe que cette action est accompagnée d'un site internet dédié, très sobre sur sa forme et qui a été financé par l'indemnité qu'il perçoit comme Président. Il n'a donc pas coûté un centime à la Commune. Il remercie la Municipalité d'avoir effectué les liens sur le site de la commune pour promouvoir cette information.

Le site permet de renseigner les citoyens sur le calendrier et d'indiquer comment obtenir un entretien si nécessaire. Cette démarche a été réalisée dans le cadre de la loi sur l'information qui invite les autorités à faciliter les échanges avec le public, nous y reviendrons au point 9 de l'ordre du jour.

Il ajoute que le Bureau du Conseil s'est longuement penché sur la question, qu'il a été tenu au courant des développements et qu'il lui a apporté son support, correctifs à l'appui. Il l'en remercie.

Il conclut ainsi :

« Chers collègues, il faut considérer tout cela comme un test et non comme un programme. Nous verrons à l'usage les enseignements que l'on peut en retirer. Mon successeur jugera librement de lui-même s'il y a lieu de reconduire ou non ce type d'opération.

Enfin, je terminerai avec le Point 9 de l'ordre du jour : la proposition que vous fait le Bureau, de nommer un délégué du Conseil, nécessitera probablement quelques explications supplémentaires. Nous procéderons alors à une rocade, le Vice-Président va me remplacer pour le traitement de ce point. Cela me permettra à la fois de parler librement comme conseiller pour défendre la proposition du Bureau et en même temps de ne pas susciter de conflit d'intérêt. Vous pourrez ainsi faire votre choix avec toute l'information nécessaire ».

## **7/ Communications de la Municipalité. Annexe 2**

L'ordre du jour le permettant, le PRESIDENT informe qu'après concertation avec Mme la Syndique, il a été convenu d'étendre quelque peu les communications de la Municipalité au-delà des 20 minutes accordées traditionnellement. Il est important que le Conseil soit bien informé des intentions de la Municipalité dans ses projets et que celle-ci ait le temps de les expliquer.

### **Service Administration générale & relations extérieures**

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

### **Service Administration générale**

#### **1/ Préfecture**

La visite annuelle de notre commune par Monsieur le Préfet a eu lieu aujourd'hui. Le Préfet représente le Conseil d'Etat dans le district, il veille à l'application des lois et s'assure que les collectivités locales respectent bien les procédures en place. Le retour et les échanges avec Monsieur le Préfet ont été très positifs. Il a été notamment relevé le fait que nous avons un règlement de la Municipalité de qualité ainsi que des communications de la Municipalité détaillées qui figuraient sur notre site dès le lendemain du Conseil communal.

#### **2/ Echanges avec la Commission des Finances**

Pour répondre à la demande formulée en décembre 2023 par la CoFin, une séance entre la Municipalité et la CoFin a eu lieu le 22 janvier pour échanger au sujet des taxes eaux claires / eaux usées. Celle-ci, bien qu'informelle, a été très constructive.

### **3/ Projets/Préavis d'investissements - Deuxième partie de la législature 2021-2026**

En décembre 2023, au vu de la situation financière difficile de la Commune, la Municipalité a opéré à une nouvelle priorisation de sa liste des projets d'investissements pour la commune, renonçant à certains d'entre eux. Cette liste, qui a été présentée lors de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2023, a été légèrement revue par la réintroduction du préavis concernant la réfection du collecteur sous l'Étang des Fossés, au vu de l'urgence des travaux. La liste actuelle est celle datée du 18 décembre 2023, présentée dans le budget 2024 tel qu'amendé, ainsi que sur le site internet.

### **4/ Répartition des directions et règlement de la Municipalité**

De légères adaptations ont été apportées à la répartition des tâches des services, et donc du Municipal responsable. Le service Administration générale reprenant la gestion des jardins familiaux qui étaient gérés par le service Environnement. Des changements ont également été apportés au sein du règlement de la Municipalité. Ces documents sont postés sur le site de la Commune sous Autorités/Municipalité.

### **5/ Economie locale – Zone touristique**

La Commune explore la possibilité d'obtenir une appellation de zone touristique pour son centre historique, notamment pour s'assurer que certains commerces puissent rester ouverts le dimanche et engager du personnel. Actuellement, les commerçants peuvent uniquement employer des membres de leur famille le dimanche.

### **6/ Simple question - Panneaux d'affichage**

En réponse à la simple question concernant les panneaux d'affichage de la Société Générale d'Affichage (SGA) situés à la route de Bénex et à la route de l'Etraz, la Commune a effectivement une convention avec la SGA. Toutefois, ces panneaux ne peuvent pas servir pour poster des affiches gratuitement pour mettre en valeur des initiatives locales. En revanche, il est possible de formuler une demande auprès de SGA, comme n'importe quel autre client, au tarif d'environ CHF 560.- pour deux semaines d'affichage. Par ailleurs, il existe à la route de Bénex, un panneau communal où il est possible de placer ses affiches gratuitement. On peut s'adresser au greffe pour avoir plus d'information à ce sujet.

### **7/ Site de la commune [www.prangins.ch](http://www.prangins.ch) – Activités des Autorités**

Une mise à jour très régulière est effectuée par le service Administration générale pour refléter les activités de la Municipalité ainsi que celles du Conseil communal sur le site internet de la Commune.

Sous l'onglet **Autorités/Municipalité** on trouve des informations concernant :

- la composition de la Municipalité
- les communications de la Municipalité
- l'organisation de la Municipalité et des services
- le programme de législature
- les préavis (projets de la Municipalité) planifiés pour la législature
- le règlement de la Municipalité
- les rapports de gestion

Sous l'onglet **Autorités/Préavis de la Municipalité et réponses aux interpellations**, on trouve des informations concernant les préavis/rapports-préavis élaborés par l'Exécutif, la liste des commissions ad-hoc pour chaque préavis, les rapports de commission ainsi que le statut du préavis. Ces informations sont affichées pour toutes les législatures depuis 1971.

Sous l'onglet **Autorités/Conseil communal** on trouve des informations concernant :

- la composition du Conseil communal
- la Présidence et le Bureau du Conseil communal
- les dates et procès-verbaux des séances du Conseil communal
- les interpellations, postulats et motions déposées par les membres du Conseil
- les commissions permanentes
- les commissions ad hoc

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, rappelle qu'il ne faut pas hésiter à s'adresser au service de l'Administration générale s'il est constaté qu'une information concernant les activités des Autorités, et notamment du Conseil communal, n'est pas correcte ou n'est pas à jour.

## **8/ Tâches de l'association intercommunale Région de Nyon (RdN)**

Région de Nyon (RdN) est une association intercommunale, comprenant 41 des 47 communes du district de Nyon, qui accomplit des tâches de compétences cantonales et de compétences communales. Malgré le fait que Prangins ne soit plus membre de cette association depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, notre commune travaille en étroite collaboration avec RdN dans le cadre de nombreuses tâches accomplies par RdN.

**1 / RdN accomplit des tâches de compétence cantonale**, soit des tâches qui sont déléguées par le Canton à RdN (en principe moyennant financement par le Canton de ces tâches pour qu'il n'y ait pas de transfert de charges). Comme il s'agit de tâches cantonales, les 47 communes du district sont concernées, qu'elles soient membres ou pas de RdN. Il s'agit par exemple des tâches suivantes :

- **Stratégie Régionale Gestion Zones d'Activités (SRGZA)**. Cette stratégie est pilotée par RdN et élaborée par un mandataire avec la participation d'un groupe

de communes volontaires parmi les 47 communes du district, dont Prangins. Un préavis type fruit de ce travail sera présenté à l'organe délibérant en 2024.

• **Bureau d'agglomération vaudois du Grand-Genève.** RdN accompagne toutes les communes du district lors des demandes pour des subventions de la Confédération dans le cadre des projets d'agglomération. Pour Prangins, il s'agit par exemple des demandes à la suite de l'acceptation du projet de requalification de la RC1. RdN pilote aussi, avec les partenaires genevois et français, l'élaboration de la vision transfrontalière du Grand-Genève. Ce pilotage se fait avec la participation de toutes les communes du district, dont Prangins.

• **Promotion et horaires des transports publics régionaux.** La division planification de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) du Canton est en charge de définir les besoins de mobilité de compétence cantonale. Elle agit notamment en partenariat avec les régions et les communes dans le cadre du développement de la desserte de réseaux de transports publics régionaux. RdN anime des séances auxquelles Prangins est conviée concernant le bus régional 811. C'est également dans ce cadre que le préavis pour un fonds régional de Mobilité 2024-2034 a été développé par RdN.

**2/ RdN accomplit des tâches de compétence communale, soit des tâches qui sont déléguées par les communes à RdN. Ces tâches peuvent être déléguées par des communes membres ou non membres. Il s'agit par exemple des tâches suivantes :**

- **Gestion de la taxe de séjour.** RdN accepte et encourage toutes les communes du district, y compris celles non-membres de RdN, à lui déléguer cette compétence. La commune de Prangins a délégué la gestion de la taxe de séjour à RdN, en acceptant le préavis 32/2022.
- **Gestion des vélos en libre-service Publibike.** RdN n'accepte pas que les communes non-membres de RdN lui délèguent cette tâche, raison pour laquelle Prangins n'a plus de Publibike.
- **Télé-Dôle SA & bâtiment d'accueil,** Prangins n'étant plus membre de RdN, elle n'a plus d'actions et n'a pas participé au financement du bâtiment d'accueil au pied des pistes (situé en France).

**3/ RdN soutient financièrement des projets développés par une commune membre via le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) .**

• Seuls les projets implantés dans des communes membres de RdN, qui ont accepté le DISREN, ont droit à un soutien financier de la part de RdN. Ce soutien financier correspond à environ 6% du coût total du projet et concerne des projets qui ont un intérêt régional.

• La procédure est la suivante : une fois le préavis pour le projet accepté par le Conseil communal de la commune concernée, un préavis de demande de soutien financier pour le projet est présenté au conseil intercommunal de RdN. La commune concernée reste toutefois maître d'œuvre du projet, le pilote, et en assure le financement principal.

• Une demande de soutien financier a par exemple été demandée par la commune de Nyon à RdN pour le projet de *Passerelle Nyon-Prangins*. Ceci lui a permis de recevoir un co-financement de 3% du coût total de la passerelle. Prangins n'étant pas membre de RdN, aucun co-financement n'a été reçu. Pour le *Complexe Multisports de Colovray*, Nyon a aussi bénéficié d'un co-financement de RdN.

### **Environnement, Affaires sociales, enfance & jeunesse**

La parole est donnée à Mme Alice Durnat Levi, Municipale en charge du dicastère.

#### **Service affaires sociales**

- La séance pour les proches aidants qui s'est déroulée le 25 janvier 2024 avec une trentaine de participants, était riche en information et outils pour aider les aidants, notamment pour la conciliation avec une vie professionnelle.
- Un 5ème défibrillateur a été mis en place à Combe 2. L'offre de la Commune est ainsi complète. Les 4 autres se trouvent à la salle des Morettes, à la maison de commune, à la plage de Promenthoux et aux Abériaux. Une séance d'information à la population n'a pas été prévue cette année, deux ayant déjà été données aux cours des 5 dernières années.

#### **Service Environnement**

- Boatpark. La Municipalité a validé l'essai de cette application qui optimise la mise à disposition et la location de places d'amarrage pour les visiteurs, qui sera particulièrement appréciée pendant la saison estivale. Par ailleurs, la lettre annuelle que reçoivent les détenteurs d'une place d'amarrage avec les informations importantes relatives au Port et l'annonce des manifestations sur le site, sera postée courant semaine suivante. Elle contiendra toutes les informations sur cette application.
- La demi-journée cantonale technique sur les stations d'épuration sera accueillie cette année par la Commune de Prangins le 7 mai 2024.
- Subventions climat et biodiversité : les nouvelles directives 2024 sont entrées en vigueur le 1er janvier 2024.

Chaque année, le plafond du fond alloué aux subventions est atteint plus tôt :

- à la mi-novembre en 2020
- au mois d'août en 2021
- au mois de juin en 2022, malgré une suspension du programme du 1er avril au 31 mai 2022
- au mois de mai en 2023, en réservant un montant de CHF 10'000.- pour les subventions achats dès le mois de juillet, principalement d'abonnements de transports qui ont souvent lieu au mois de septembre.

La Municipalité réfléchit constamment comment au mieux mener une action impactante sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des ménages pranginois, en utilisant le fonds à disposition.

La Municipalité met annuellement à jour la directive et les conditions d'octroi en se fondant :

- sur les problématiques rencontrées durant l'année en cours
- sur les idées qui ont pu émerger au sein du Service Environnement, en échangeant avec les Pranginois
- cette année, en s'appuyant également sur une analyse statistique des demandes de subventions reçues en 2023 (nombres et montants par types de subventions et proportions sur le budget total, comparaison avant-après nouvelle directive du 1er février 2023) qui a été présentée lors de la séance de décembre

Différentes sortes de modifications peuvent intervenir, soit :

- ajout ou suppression de subventions
- changements liés aux critères d'octroi (plus ou moins restrictifs). Par exemple, précédemment étaient subventionnés tout type d'abonnement de transports publics et en 2023, les subventions ont été restreintes aux abonnements Mobilis Vaud ou abonnement général. En 2024, ces abonnements ne seront plus subventionnés qu'une seule fois et non plus chaque année, sauf pour les jeunes et les seniors. Cette aide provenant maintenant du service des affaires sociales.
- changements de procédures (plus simples, plus souples, réduisant la charge administrative). A cet égard, le service travaille aussi sur un programme informatique qui doit permettre de mieux automatiser les procédures.

Les émissions directes ou indirectes des ménages sont pour la moitié le fait de deux "postes de dépenses" : les transports et le logement. Le catalogue de subventions 2024 de la Commune prend en compte cet état de fait et dédie 15 de ses 16 types de subventions au logement (12) et aux transports (3). Annexe 2

Au moment de prendre ces décisions, la Municipalité a établi un tableau comparatif avec ce qui se pratique dans les autres communes. Annexe 2

Il en ressort que la Commune de Prangins peut être fière du catalogue de subventions qu'elle propose à ses habitants avec une diversité de 16 mesures incitatives très diverses. Seules des villes comme Nyon, Gland, Morges ou Vevey la concurrencent.

### Biodiversité

Une modification a été principalement apportée aux subventions en faveur de la nature et de la biodiversité. Il s'agit du soutien financier à l'entretien des arbres remarquables qui se baserait sur l'octroi ou non de la subvention cantonale. Mme

Alice Durnat Levi, Municipale, rappelle qu'il s'agit d'une ligne au budget et non d'un fond. Mise en place il y a deux, elle n'a jamais été épuisée.

Elle profite ici pour répondre à une question qui lui avait été posée. Un retard a été pris dans l'inventaire des arbres remarquables par rapport au calendrier qui avait été communiqué lors de la séance du Conseil d'octobre dernier.

Mme Alice Durnat Levi poursuit en soulignant que la Municipalité attend l'entrée en vigueur, fin avril, du règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), qui lui servira de base pour rédiger son règlement communal.

## **Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales**

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal en charge du dicastère.

### **Service Bâtiments**

#### **Avancement de la crèche**

- Fondations et murs de soutènement sont tous coulés
- Etanchéités et réseaux en cours
- Pose de la charpente et éléments en bois courant avril 2024

Le mot d'ordre donné aux entreprises est de prendre soin du voisinage et d'essayer d'être attentifs pour limiter un maximum les dérangements. L'étape la plus bruyante et qui est terminée, a été le forage à 230 m de profondeur pour la géothermie (1 C° gagné par 30 m).

M. Igor Diakoff informe également qu'un panneau de chantier a été installé. Il mérite qu'on s'y attarde pour constater que les entreprises sélectionnées sont suisses et « le plus local possible ». Il est également assez « content » de la mention qui y figure : « la commune de Prangins construit pour ses enfants ». Il rappelle qu'il y aura 44 places en crèche et 60 places à la cantine.

L'audience qui devait avoir lieu aujourd'hui au tribunal des baux dans l'affaire qui oppose la commune de Prangins à la société Pareja Sàrl a été reportée. Une personne en charge du dossier ayant subi un deuil.

### **Service Culture**

- Le prochain concert, Tangocello, aura lieu le 16 mars 2024. Un flyer a été distribué (voir annexe 2).

### **Service sécurité**

La police intercommunale Région de Nyon (PNR) vient de recevoir son accréditation définitive qui reposait en particulier sur deux points. Le premier consistait à avoir un effectif suffisant pour engager deux patrouilles simultanément en deux endroits différents. Le deuxième point était la mise en conformité des anciens locaux notamment ceux de détention.

## **Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants**

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal, en charge du dicastère.

### **Service Ressources humaines (RH)**

M. Jean de Wolff informe qu'avec les engagements ci-dessous, le personnel communal est au complet « ce qui n'est quasi jamais arrivé » :

- Engagement à 20% d'une collaboratrice au Service Culture & sociétés locales
- Engagement à 60% d'une collaboratrice au Service Affaires sociales, enfance & jeunesse en qualité de coordinatrice pédagogique

### ***Contrôle du Respect de l'égalité salariale Femmes/Hommes***

Une commune est choisie chaque année par le Canton pour réaliser un audit sur le respect de l'égalité salariale femmes/hommes. Du fait du degré de précision exigé par cet audit, le travail a été considérable. L'étude a conclu que « l'incidence de risque d'avoir une inégalité salariale hommes/femmes est dans la catégorie les plus basses en termes de probabilité ». Cette étude est « une brique supplémentaire » dans la politique du personnel, après le règlement du personnel, la politique salariale et l'enquête de satisfaction. Tous ces outils RH pour garantir des conditions transparentes et justes aux collaborateurs de la Commune.

### **Service finance**

M. Jean de Wolff aurait souhaité communiquer les entrées d'impôts 2023. Elles ne sont malheureusement pas encore disponibles.

## **Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts**

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère.

### **1. Station météorologique bVision: Un progrès pour l'entretien hivernal des routes pranginoises. Annexe 2**

M. Jean-Marc Bettems explique les avantages de la station installée au Curson. Le service de la voirie est intervenu à 5 reprises jusqu'à présent, soit pour du verglas ou des précipitations neigeuses. Le constat est sans équivoque, la détection anticipée permet d'agir avant que le verglas ne rende les routes dangereuses. Cette technologie contribue efficacement à la sécurisation des rues pranginoises, préventivement au rush du trafic pendulaire. Il y a également moins de stress et de doutes quant aux décisions d'intervention. Cette technologie apporte incontestablement une aide précieuse et fiable. Le système bVision installé est performant. Il permet d'économiser des heures de surveillance et d'intervention. Les tonnages de sel d'épandage sont également réduits, ce qui constitue un profit économique et écologique.

## **2. Plantation d'arbres afin d'ombrer le bâtiment UAPE/Morettes**

Un essai a été réalisé en juin 2023 avec des arbres en bacs loués pour une période expérimentale, ceci afin de palier le rayonnement solaire qui apporte une chaleur excessive à l'intérieur des locaux et des classes d'écoles, rendant la vie difficile en saison chaude. L'expérience s'est révélée positive et en janvier, donc tout récemment, des arbres ont été plantés de manière « réfléchie » et étudiée avec des bureaux compétents, ainsi qu'avec l'architecte qui est toujours soucieux que le complexe « reste dans l'esprit de sa construction ». Les arbres viennent de la pépinière de Genolier et le travail a été exécuté par l'équipe du service des espaces verts. A l'annexe 2, on peut voir l'emplacement et les variétés choisies qui vont résister le mieux possible à la sécheresse. Il ajoute que la Commune a pu bénéficier d'une aide cantonale, attribuée pour un aménagement naturel dans le cadre scolaire, à hauteur de CHF 1'500.- par arbre, ce qui a permis de couvrir l'achat de ceux-ci.

## **3. Mise à niveau PGEE - PGEE 2.0**

M. Jean-Marc Bettems donne lecture des informations à retrouver en annexe 2.

### **8/ Communications du délégué au Service de défense incendie et de secours (SDIS)**

La parole est donnée à M. Peter Dorenbos. Sa présentation se trouve en annexe 3.

### **9/ Nomination d'un délégué du Conseil à l'information (art. 8 RLInfo)**

Le vice-président, M. Léo Durgnat, prend la présidence de la séance, le **PRESIDENT** souhaitant intervenir dans la discussion en sa qualité de conseiller communal. Une information ayant été envoyée avec la convocation aux membres du Conseil, le vice-président entre dans le vif du sujet. Il informe de la procédure comme suit. Un premier vote décidera si le Conseil souhaite nommer une personne ou un organe délégué à l'information. Dans l'affirmative, un deuxième vote désignera cette personne ou cet organe.

Le vice-président ouvre la discussion.

M. Alain-Valéry Poitry questionne cette procédure. Il existe un règlement d'application qui stipule clairement que la Municipalité et le Conseil désignent chacun un organe ou une personne responsable de sa communication destinée aux médias. Il n'y a donc pas de choix à faire, si ce n'est celui de choisir une personne ou un organe.

Le vice-président répond que le Bureau a trouvé judicieux de sonder le Conseil étant donné que cela ne s'était jamais fait par le passé.

M. Claude Favre ne voit pas l'utilité d'avoir à la fois une personne responsable de la communication à la Municipalité et au Conseil communal.

M. Alain-Valéry Poitry a pris des renseignements auprès du préposé à l'information au Canton. Il faut faire la distinction entre les informations aux médias et celles aux citoyens. Le délégué nommé ce soir ne répondra qu'aux demandes des médias et dans la mesure où elles concernent les compétences du Conseil. En ce qui concerne les demandes d'information de la part des citoyens, celles-ci doivent être traitées, selon lui, par l'organe du Conseil communal qui est le Bureau. Ainsi, M. Alain-Valéry Poitry se dit « embêté » par l'information donnée par le PRESIDENT, dans ses communications, selon laquelle il reçoit la population pour répondre à ses questions.

M. Yvan Bucciol répond que le Bureau est invité, dans ces périodes de réception de la population, à participer à la discussion lorsqu'un rendez-vous est pris. M. Yvan Bucciol invite le Conseil à suivre la recommandation du Bureau d'élire une fonction et non une personne, en l'occurrence celle du président du Conseil. Il se porte donc candidat, raison pour laquelle il a cédé la présidence de la séance au vice-président.

Bien que la nomination d'un délégué à l'information soit prévue dans la loi, M. Sébastien Rumley trouve « courtois » de faire voter son application par le Conseil.

Le vice-président procède au vote.

**La nomination d'un délégué à l'information est approuvée par 37 oui, 2 non et 6 abstentions.**

Le vice-président informe que le Bureau propose de nommer le président du Conseil comme délégué, donc un organe et non une personne. Le rôle de délégué se transmettra ensuite de président en président.

M. Peter Dorenbos s'inquiète de savoir si la liberté de parole des conseillères et conseillers sera préservée, si la presse n'a plus qu'un seul interlocuteur au sein du Conseil communal.

M. Yvan Bucciol rappelle qu'il s'agira ici de renseigner uniquement sur le fonctionnement du Conseil communal, sur l'institution, sur les travaux en cours et non sur ce que pensent les membres du Conseil, qui resteront libres d'exprimer leur opinion face aux médias. Il cite en exemple l'entretien accordé au quotidien La Côte par le président du Grand Conseil, M. Laurent Mieville. Annexe 4

M. Alain-Valéry Poitry affirme à nouveau que l'organe du Conseil communal est le Bureau et non le président du Conseil.

M. François Krull trouve « bizarre » que le Conseil puisse nommer « ad vitam aeternam » le poste de président comme délégué à l'information sans qu'il existe une disposition dans le règlement du Conseil communal à ce sujet.

M. Alain-Valéry Poitry répond qu'il s'agit ici simplement d'une décision du Conseil et que celle-ci pourra à tout moment être annulée par une nouvelle décision.

Mme Giovanna Bachmann propose de nommer le Bureau comme organe. Le président du Bureau pourra ainsi intervenir en son nom ou après concertation avec les autres membres du Bureau. Cette option résout aussi la question de la transmission de la fonction au seul président.

M. André Fischer rebondit sur les propos de M. François Krull. Il suggère également de rajouter un article sur ce thème dans le nouveau règlement qui en passe d'être finalisé.

M. Yvan Buccioli soutient la proposition de Mme Giovanna Bachmann.

M. Marc Pittet reste convaincu qu'il faut nommer une personne ou une fonction, c'est-à-dire la présidence du Conseil communal. Il trouverait « compliqué et contre-productif » qu'à chaque question de la presse, le président soit obligé de réunir le Bureau pour en débattre.

M. Sébastien Rumley partage l'avis de M. Marc Pittet.

M. Blaise Cartier est également du même avis et fait remarquer que M. Yvan Buccioli se porte candidat du fait de sa fonction de président du Conseil et non comme conseiller.

Mme Isabelle Hering trouve la proposition de Mme Giovanna Bachmann, de nommer le Bureau comme organe, « tout à fait correcte ». C'est au Bureau de voir ensuite comment il s'organise à l'interne pour déterminer qui va répondre « au nom du Bureau ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, les deux propositions sont opposées :

Carton orange - nomination du président du Conseil communal - 16 oui

Carton bleu – nomination du Bureau – 27 oui

2 abstentions

M. Yvan Buccioli, reprend la présidence du Conseil.

**10/ Réponse à l'interpellation de M. François Krull à propos du lieu-dit « Les Places »**

Le PRESIDENT s'adresse à M. François Krull. La réponse de la Municipalité répond-elle à son questionnement.

M. François Krull s'attendait à recevoir plus d'information et des réponses plus précises de la Municipalité. Il relève surtout avoir été surpris de lire que dans l'attente de la présentation publique du PACom, la Municipalité ne souhaitait pas communiquer au sujet de domaines touchant à ce dossier (questions 3,4 et 5 de l'interpellation). M. François Krull s'est renseigné auprès de la direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). La Municipalité peut se prévaloir de ce droit, bien que la loi sur les communes stipule que « La Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante - article 34 ». M. François Krull conclut qu'il a pris acte et qu'il ne souhaite pas déposer de résolution.

La Municipalité n'a pas de commentaire à ajouter.

Le PRESIDENT ouvre la discussion.

La réponse à l'interpellation étant parvenue seulement la veille de la séance aux membres du Conseil, ceux-ci n'ont pas pu en débattre lors des séances de groupe. M. Jacques Auberson émet le souhait que les réponses de la Municipalité aux postulats, motions et interpellations puissent parvenir au Conseil avec la convocation et les documents qui seront traités pendant la séance.

La parole n'est plus demandée.

**11/ Dépôt du postulat du Comité de l'Alliance libérale de Prangins par M. le Conseiller Jacques Auberson - Pour une participation de Prangins au projet régional du complexe multisports de Colovray**

La parole est donnée à M. Jacques Auberson. Il rappelle qu'au moment de la sortie de Prangins de l'association intercommunale Région de Nyon, le comité qui soutenait cette sortie avait à plusieurs reprises laissé entendre que dans la mesure où des projets semblaient intéressants pour la commune de Prangins, une participation financière pourrait être envisagée. Ce projet du centre multisports a donc été le déclencheur de ce postulat. On peut aussi considérer cela comme « un geste ». Il y a eu beaucoup de reproches de la part de Région de Nyon et de la ville de Nyon elle-même à l'encontre de la commune de Prangins avec laquelle la communication et les relations seraient devenues

difficiles. C'est peut-être l'occasion « de tendre une perche » en vue d'une amélioration des relations dans le futur.

La Municipalité n'a pas de commentaire à ajouter. Elle déposera un rapport-préavis dans le délai réglementaire de 6 mois, si le postulat est accepté et envoyé directement à la Municipalité.

LE PRESIDENT ouvre la discussion. Il rappelle que le vote portera uniquement sur la forme, à savoir le renvoi directement à la Municipalité et non sur le fond du postulat.

M. André Fischer s'indigne du fait d'avoir lu dans la presse qu'un postulat allait être déposé, alors qu'il n'en avait pas encore eu connaissance lui-même. Il souligne également la contradiction au sein du parti auxquels appartiennent les signataires. Celui-là même qui voulait refuser le budget et réduire les dépenses, réclame maintenant de l'argent.

M. Blaise Cartier parle « d'effet d'annonce pour faire entendre aux gens, ce qu'ils veulent bien entendre ». D'une part, on refuse des points d'impôts et d'autre part, il « faut trouver de l'argent pour soutenir le sport ».

M. Jacques Auberson répond que le but du postulat est de demander à la Municipalité d'étudier, si oui ou non, elle souhaite entreprendre la démarche. Il ne s'agit que d'une proposition. Il n'est question d'aucun engagement de fonds à ce stade.

M. Claude Favre rappelle aux signataires du postulat que le Conseil votera très prochainement le crédit de réalisation d'un terrain de foot synthétique « qui coûtera pas mal bonbon ». Il espère qu'ils mettront autant d'entrain et de force à défendre ce projet.

M. Claude Perret demande si le but des postulants est de faire « un pas en avant par rapport à la ville de Nyon ou par rapport à Région de Nyon »

M. Jacques Auberson répond que l'objectif du postulat n'est pas d'examiner la possibilité de revenir dans l'association Région de Nyon.

M. Alain-Valéry Poitry trouve que le postulat « est habile » car il passe « la patate chaude à la Municipalité ». Si celle-ci refuse d'entrer en matière, elle en porterait la responsabilité. Il aurait été « plus courageux » de déposer une motion qui aurait permis au Conseil communal de se déterminer sur le fond et pas simplement sur la forme, en le renvoyant à la Municipalité.

M. François Krull rappelle qu'une partie du village était contre Région de Nyon, essentiellement pour des raisons « de gouvernance poussive », les choses s'étant bien améliorées depuis. Il s'agit ici « d'un signal politique » qui montre le souhait de la Commune de participer à un projet d'envergure, dont bons nombres de pranginois pourront profiter.

M. Sébastien Rumley se pose la question de savoir si à chaque nouveau projet, le Conseil devra se prononcer. Pourquoi la Municipalité n'intervient-elle pas directement dans le cadre de ses relations avec Région de Nyon, comme décrites par la Syndique, dans ses communications.

M. Jacques Auberson répond que la décision d'engager des fonds, ici en l'occurrence environ CHF 100'000.-, n'est pas de la compétence de la Municipalité. Elle a besoin de l'approbation du Conseil au travers d'un préavis.

M. Hervé Durnat trouve louable de « porter le sport en exergue ». Il revient également sur la contradiction parmi certains membres du Conseil qui d'une part ne soutiennent pas le projet des Abériaux, qu'ils jugent au-dessus des moyens de la commune, mais qui voudraient engager de l'argent ailleurs.

« Attendons que la ville de Nyon vienne à nous pour participer tous ensemble à ce projet ». M. Rémy Cochet juge qu'il est un peu trop tôt pour décider aujourd'hui de faire une avance de fonds. Il est plus souhaitable d'attendre que la ville de Nyon lance des demandes de soutien pour le financement de ce projet.

Mme Rachel Cavargna Debluë répond à M. Alain-Valéry Poitry qui accuse les postulants « d'être lâches ». Il n'est pas question ici de lâcheté ni de passer « la patate chaude à la Municipalité ». Le postulat demande à la Municipalité d'étudier une opportunité qui permettrait d'être intégré dans le projet dès le départ et d'y participer pleinement, pas seulement dans un deuxième temps, juste et uniquement en ce qui concerne son financement, lorsque tout aura déjà été décidé. La motion n'aurait pas été adaptée, car son sujet ne portait pas sur une compétence du Conseil.

M. Sébastien Rumley refusera le postulat. La Municipalité risque de se retrouver dans une mauvaise posture, quel que soit la décision prise.

M. François Krull rebondit sur les propos de M. Rémy Cochet, en affirmant qu'il n'est pas exclu que la Municipalité ait déjà reçu un courrier de demande de soutien financier. Si ce n'est pas le cas, c'est imminent, la recherche de fonds ayant été mentionnée dans le rapport de la commission ad hoc du Conseil

régional qui a traité le préavis DISREN (dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise), voté le 15 décembre dernier.

M. François Krull revient également sur les critiques et remarques, qu'il déclare fondées, et de l'étonnement de certains face à sa recherche active d'économies dans les comptes de la commune, d'une part et sa proposition d'investissements d'autre part. Tout est selon lui question de priorisation. Il faut prioriser les intérêts, prioriser les investissements et les projets. Si le postulat aboutit à un préavis, il le soutiendra, car il juge personnellement que la dépense est parfaitement justifiée et limitée dans le temps. Cela nous permettra également de donner « un signal politique » que la commune de Prangins est toujours prête à être intégrée dans les activités de la région.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**Au vote, le renvoi du postulat à la Municipalité est refusé par 26 non, 10 oui et 9 abstentions.**

## **12/ Propositions individuelles et divers**

M. Claude Favre s'adresse à M. Jean-Marc Bettems, Municipal, en rapport avec le PGEE. Il souhaite savoir si les propriétaires seront informés des résultats concernant leur parcelle, en ce qui concerne les surfaces imperméables relevées par drone et des séparatifs. M. Jean-Marc Bettems répond par l'affirmative.

M. Marc Pittet a une remarque suivie d'un vœu qu'il adresse à la Municipalité. Pendant les fêtes de Noël, les décorations lumineuses du village de Prangins étaient « tellement minimalistes » qu'il les a trouvées franchement « tristes ». Le 20 décembre, soir du passage du Père Noël (qu'il performe), « heureusement que j'avais ma petite bougie et ma lanterne pour traverser la place du village, on était dans la nuit noire ». Son vœu : « on peut être citée de l'énergie, on peut être restriction électrique, on peut avoir une vocation écologique par rapport aux animaux et à la lumière, mais franchement rendez une petite âme sympathique avec des LED et des moyens relativement simples pour enlever cette tristesse ».

M. Peter Dorenbos s'adresse à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique. Il constate que les préavis tels qu'ils sont affichés sur le site de la commune ne tiennent pas compte des amendements votés, ainsi la valeur amendée des préavis n'apparaît pas, ce qui peut fausser le lecteur qui sera obligé de retrouver à quelle séance le préavis a été voté pour obtenir l'information.

Il constate également qu'il manque énormément de préavis entre 1991 à 1996, dont tous les préavis des comptes qui permettraient de vérifier à quel moment certains fonds ont été créés. En effet, des fonds qui n'existaient pas en 1991 apparaissent en 1996 et aucun préavis n'apparaît sur cette période. Il remercie d'avance la Municipalité de « faire un effort sur cette législature ».

Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, remercie M. Peter Dorenbos pour ces remarques. En ce qui concerne les amendements, ceux-ci sont maintenant listés avec les préavis correspondants via les extraits de procès-verbaux produits par le Bureau du Conseil et qui sont affichés au pilier public. Quant à la deuxième remarque, la Municipalité va vérifier et rajouter les éléments qui manquent. Elle invite les membres du Conseil à envoyer par courriel au Greffe, toute remarque ou élément manquant constaté.

M. Sébastien Rumley adresse sa question à Mme Alice Durgnat Levi, Municipale. Il aimerait connaître sur quelle base repose la décision prise par la Municipalité d'inclure, cette année, les batteries de stockage solaire dans son programme de subventions, car leur emploi lui semblait sujet à polémique. Il se réfère au préavis municipal No. 53/20, relatif à l'installation de panneaux solaires sur le complexe des Morettes, où un stockage virtuel de la production photovoltaïque auprès de la SEIC (service Flexisolar) avait été privilégié plutôt que l'installation d'une batterie de stockage. Il constate également que Prangins et Founex sont les deux seules communes à subventionner ces batteries de stockage.

Mme Alice Durgnat Levi, Municipale, répond qu'il s'agit d'une décision collégiale, prise dans l'optique qu'une telle subvention encouragerait encore davantage l'installation de panneaux photovoltaïques.

M. Blaise Cartier constate que les vélos (mécaniques et électriques) ne bénéficient plus de subventions depuis 2023 et depuis 2024 seuls les vélos électriques le sont à nouveau. Il estime que cela « ne va pas dans le bon sens ». Les vélos mécaniques sont à la base de la mobilité, c'est pour eux que des pistes cyclables ont été créées et de plus ils ne consomment pas d'électricité.

Mme Alice Durgnat Levi, Municipale, répond que cette décision a généré « pas mal de discussions animées », chacun ayant son avis sur la question. Finalement, il a fallu pondérer l'argent à disposition pour en faire le meilleur usage.

M. Sébastien Rumley aimerait reformuler son intervention précédente. Il souhaite connaître sur quel « argument scientifique » la Municipalité s'est basée pour intégrer les batteries de stockage solaire dans les subventions climat. S'il

n'obtient pas de réponse à la prochaine séance, il déposera une interpellation sur le sujet.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**13/ Contre-appel**

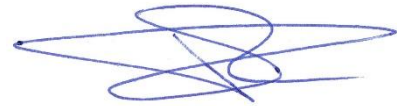
La présence est de 46 conseillères et conseillers. La séance est levée à 22H29.

**La prochaine séance du Conseil communal de Prangins est fixée au 29 février 2024 à 20h00.**

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS



Le Président  
Yvan Bucciol



La Secrétaire  
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

## **Annexes au procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024**

- 1.Lettre de démission de Mme Chantal Lauper
- 2.Communications de la Municipalité
- 3.Communications du délégué au SDIS
- 4.Article du Quotidien de la Côte du 4 janvier 2024

Chantal Lauper  
Route de la Gare 19d  
1197 Prangins  
[chantal.lauper@aiga.ch](mailto:chantal.lauper@aiga.ch)

Monsieur Yvan Buccioli  
Président du Conseil Communal  
La Place 2  
1197 Prangins

Prangins, le 4 janvier 2024

**Concerne : démission du Conseil Communal**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs, membres du Conseil Communal,  
Mesdames, Messieurs, membres de la Municipalité,

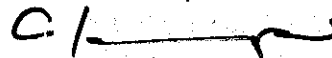
Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil Communal.

Pour des raisons personnelles, ne pouvant plus m'impliquer dans mon rôle de conseillère communale comme je le souhaite, je dois prendre la décision de quitter mon mandat avant la fin de la législature pour laquelle j'ai été élue.

Je souhaite remercier mes collègues du Conseil Communal que j'ai eu le plaisir de côtoyer lors de commissions ou au sein du bureau du Conseil. Ils m'ont beaucoup appris et guidé dans ma fonction de conseillère et je leur souhaite une bonne fin de législature. Je remercie également les membres de la Municipalité pour leur collaboration tout au long de ces deux années.

En vous transmettant à tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Chantal Lauper



# COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 31 janvier 2024

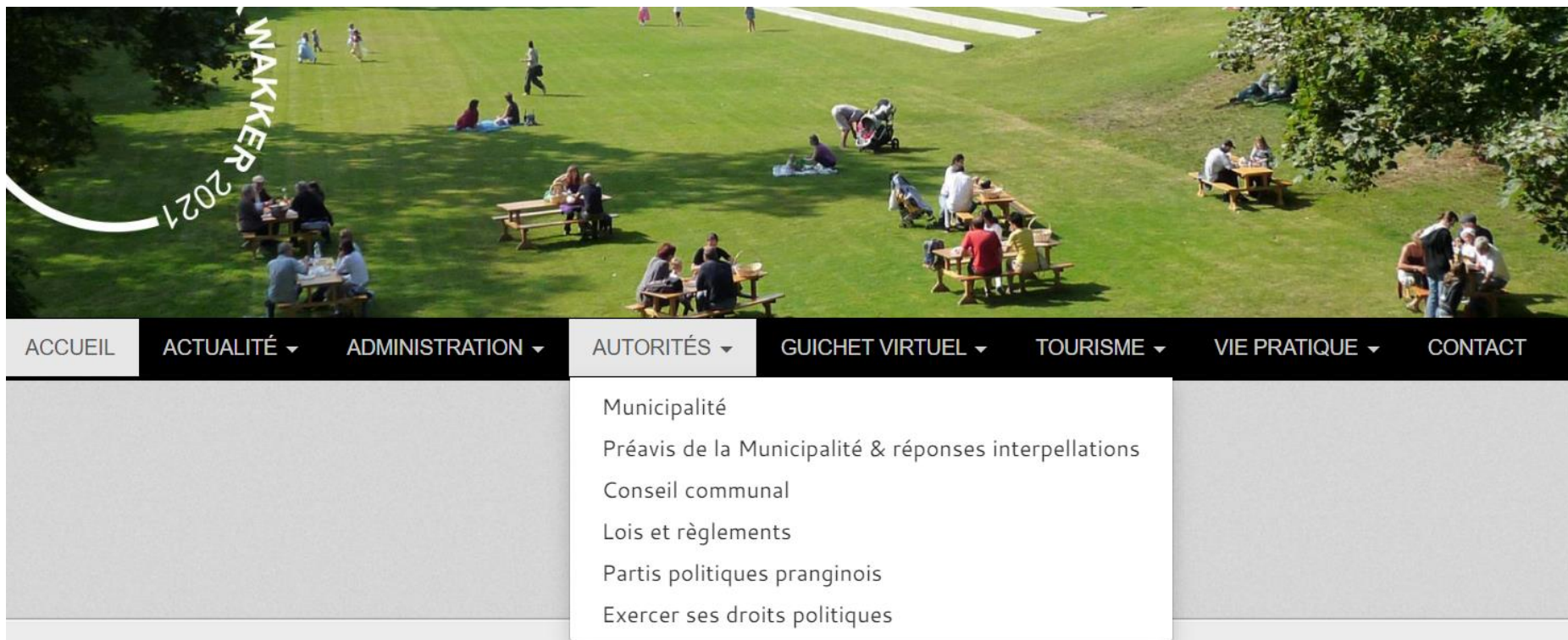
ANNEXE 2

## Service Administration générale

- La visite annuelle de notre commune par Monsieur le Préfet a eu lieu aujourd'hui
- Une séance entre la Municipalité et la CoFin pour échanger au sujet des taxes eaux claires / eaux usées a eu lieu le 22 janvier
- Listing des préavis/projets d'investissements pour la commune et ses habitants du 18 décembre 2023: un préavis a été réintroduit (voir budget 2024 tel qu'amendé ou liste sur [www.prangins.ch](http://www.prangins.ch))
- Répartition des directions et règlement de la Municipalité: de légères adaptations ont été apportées
- Economie locale : la commune explore la possibilité d'obtenir une appellation de zone touristique pour le centre historique
- Réponse à la simple question concernant les panneaux d'affichage

- Site de la commune [www.prangins.ch](http://www.prangins.ch) – Activités des Autorités

Une mise à jour très régulière est effectuée par le service Administration générale pour refléter les activités de la Municipalité ainsi que celles du Conseil communal



Site de la commune [www.prangins.ch](http://www.prangins.ch) – Activités des Autorités (suite)  
*Onglet: Municipalité*

MUNICIPALITÉ

La Municipalité est l'organe exécutif de la commune. Elle est composée de cinq membres élus pour cinq ans, soit du 1 juillet 2021 au 30 juin 2026. La Municipalité est présidée par la Syndique, également élue pour la législature 2021–2026.



*La Municipalité (de droite à gauche): Jean de Wolff, Igor Diakoff, Dominique-Ella Christin (Syndique), Alice Durnat Levi et Jean-Marc Bettems*

Composition Municipalité

Communications de la Municipalité

Organisation Municipalité & Services

Programme de législature

Préavis (Projets Municipalité) planifiés 2021–2026

Règlement de la Municipalité

Rapports de gestion

# Site de la commune [www.prangins.ch](http://www.prangins.ch) – Activités des Autorités (suite)

## *Onglet: Préavis de la Municipalité et réponses aux interpellations*

### PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ & RÉPONSES INTERPELLATIONS

**Les préavis municipaux** sont des documents élaborés par l'Exécutif pour présenter ses projets (routes, espaces publics, constructions de bâtiments, règlements, etc.) et demander au Conseil communal d'adopter les dépenses qu'ils impliquent, d'édicter et d'adopter un règlement, etc.

**Les rapports-préavis** sont des documents élaborés par l'Exécutif pour présenter une démarche ou répondre à un postulat et demander au Conseil communal d'en prendre acte.

**Les préavis/rapports-préavis municipaux** sont des documents publics dès que la Municipalité les a déposés au bureau du Conseil communal.

Une commission (ad-hoc ou permanente) du Conseil communal **examine chaque préavis/rapport-préavis municipal**.

Liste des commissions ad-hoc nommées pour chaque préavis.

Les rapports des commissions sont publics dès que la Commission les a déposés au bureau du Conseil communal.

Préavis (Projets Municipalité) planifiés 2021–2026 +

Législature 2021–2026 – Préavis déposés/traités +

Législature 2021–2026 – Réponses aux interpellations +

Législature 2016–2021 – Préavis déposés/traités +

Législature 2011–2016 – Préavis déposés/traités +

Législature 2006–2011 – Préavis déposés/traités +

Législature 2001–2006 – Préavis déposés/traités +

Législature 1996–2001 – Préavis déposés/traités +

Législature 1991–1996 – Préavis déposés/traités +

Législature 1986–1991 – Préavis déposés/traités +

Législature 1981–1986 – Préavis déposés/traités +

Législature 1976–1981 – Préavis déposés/traités +

Législature 1971–1976 – Préavis déposés/traités +

## Site de la commune [www.prangins.ch](http://www.prangins.ch) – Activités des Autorités (suite)

### CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal est l'organe délibérant de la commune. Il est composé de cinquante-cinq membres, élus au système proportionnel, pour cinq ans, soit du 1 juillet 2021 au 30 juin 2026. Trois groupes politiques sont constitués au sein du Conseil, soit ceux de l'Entente Pranginoise, de l'Alliance Libérale de Prangins et de l'Alternative Pranginoise. Le Conseil communal élit chaque année le président du Conseil qui préside également le bureau du Conseil.

Le conseil communal a notamment les tâches suivantes :

- Examiner tous les projets que lui sont soumis par la Municipalité sous forme de préavis municipaux (projets de routes, d'espaces publics, de construction de bâtiments communaux, etc.) et adopter les dépenses qu'ils impliquent.
- Examiner les règlements communaux proposés par la Municipalité, les édicter et les adopter.
- Adopter les budgets, les comptes, les arrêtés d'imposition, etc. présentés par la Municipalité.
- Contrôler la gestion annuelle de la Municipalité et lui donner décharge.
- Prendre acte des rapports-préavis dressés par la Municipalité pour présenter une démarche ou en réponse aux postulats.
- Etre force de proposition au travers du droit d'initiative qui appartient à tout membre du Conseil communal (postulats, motions, projets de règlement) ou, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration.

## *Onglet: Conseil communal*

Composition Conseil communal

Présidence et Bureau Conseil communal

Dates et PV des séances

Interpellations – Motions – Postulats

Commissions permanentes

Commissions Ad Hoc

- **Région de Nyon (RdN)** est une association intercommunale, comprenant 41 des 47 communes du district de Nyon, qui :
  - 1/ accomplit des tâches de compétence cantonale déléguées par le Canton à RdN (*Stratégie Régionale Gestion Zones d'Activités (SRGZA), Bureau d'agglomération vaudois du Grand-Genève, Promotion et horaires des transports publics régionaux, etc.*)
  - 2/ accomplit des tâches de compétence communale déléguées par les communes à RdN (*Gestion de la taxe de séjour, Gestion des vélos en libre-service Publibike, Télé-Dôle SA & bâtiment d'accueil, etc.*)
  - 3/ soutient financièrement des projets développés par une et/ou des communes membres via le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN, environ 6% du coût total). Les communes sont maître d'œuvre du projet, le pilote, et en assurent le financement principal (*Passerelle Nyon-Prangins, Complexe Multisport Nyon, etc.*)

## **Service Affaires sociales, enfance & jeunesse**

- La séance pour les proches aidants s'est déroulée le 25 janvier avec une trentaine de participants, riche en information et outils pour aider les aidants
- Un 5<sup>ème</sup> défibrillateur est mis en place Combe 2, l'offre de la Commune est ainsi complète.

## **Service Environnement**

- Boatpark, une application qui optimise la mise à disposition et location des places pour les visiteurs. Par ailleurs, la lettre annuelle avec les informations importantes relatives au Port et l'annonce des manifestations sur le site sera postée courant semaine suivante.
- La demi-journée cantonale technique sur les stations d'épuration sera accueillie cette année par la Commune de Prangins le 7 mai 2024
- Subventions climat et biodiversité : les nouvelles directives 2024 sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Quelques chiffres et quelles sont les nouveautés ?

**Subventions climat : évolution du catalogue 21-24**

TYPES DE SUBVENTIONS	2021	2022	2023	2024
Capteurs solaires thermiques	X	X	X	X
Capteurs solaires photovoltaïques	1 – 10 kWc	1 – 10 kWc	1 – 10 kWc	dès 4 kWc-pas de plafond
Batteries de stockage énergie PV			X	X
PAC	X	X	X	X
Isolation thermique	X	X	X	X
Rénovation complète <u>Minergie</u>	X	X	X	X
Rénovation complète CECB	X	X	X	X
Améliorations CECB bâtiments protégés			X	X
Audit énergétique bâtiments	X	X	X	X
Audit <u>consom'action</u>	X	X	X	X
Accompagnement maîtres ouvrage (AMO)			X	X
Borne de recharge électrique	X	X		
Abonnements transports publics	Tout type d'abonnement chaque année	Tout type d'abonnement chaque année	AG ou Mobilis VAUD (1x par personne sauf jeunes et seniors)	AG ou Mobilis VAUD (1x par personne) ( <u>jeunes</u> et seniors passés aux affaires sociales)
Appareils électroménagers efficaces	Réfrigérateur, congélateur	Réfrigérateur, congélateur	Réfrigérateur, congélateur, appareil combiné, lave-vaisselles, lave- <u>linges</u>	Réfrigérateur, congélateur, appareil combiné, lave-vaisselles, lave- <u>linges</u>
Coopérative solaire citoyenne	X	X	X	X
Engins électriques	Vélo, trottinette, moto, scooter	Vélo, trottinette, moto, scooter		Vélo
Batterie vélo électrique	X	X		
Vélos classiques	X	X		
Vélos partagés	X	X		
Autopartage	Tout abonnement	Tout abonnement		Abo. <u>mobilityMEMBER</u>
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	<b>16</b>

**Tableau comparatif de catalogues de subventions dans plusieurs communes**

TYPES DE SUBVENTIONS	Prangins	Coppet	Founex	Nyon	Gland	Rolle	Morges	Renens	Laus.	Vevey	Nb	VAUD
Capteurs thermiques	X		X	X	X	X	X	X	X	X	<b>9</b>	X
Capteurs photovoltaïques	X		X	X	X		X	X		X	<b>7</b>	<u>pronovo</u>
Batteries de stockage	X		X								2	
PAC	X		X	X	X		X			X	<b>6</b>	X
Isolation thermique	X		X	X				X			4	X
Rénovation complète <u>Minergie</u>	X			X			X			X	4	X
Rénovation complète CECB	X			X			X			X	4	X
Améliorations CECB bâtiments <u>prot.</u>	X										1	
Audit énergétique bâtiments	X		X	X		X	X				5	X
Audit énergétique <u>install. électriques</u>	X			X			X		X	X	5	X
Accompagnement maîtres ouvrage	X			X							2	X
Transports publics*	X	X	X	X	X	X			X	X	<b>8</b>	
Appareils électroménagers efficaces	X			X	X		X	X	X	X	<b>7</b>	X
Coopérative solaire citoyenne	X										1	X
Raccordement réseau de chauffage (CAD)				X	X		X			X	4	X
Installation des couplages chaleur-force				X							1	
Etude faisabilité centrale photovoltaïque							X				1	X
Etude faisabilité mutualisation PAC							X				1	X
Formation domaine énergétique				X		X	X	X		X	5	
Mix électrique 100% renouvelable										X	1	
100% biogaz suisse										X	1	
Projets énergie										X	1	
Réparation appareil électroménager				X						X	2	
Vélos électriques		X		X	X	X	X	X	X	X	<b>8</b>	
Vélos mécaniques		X		X		X	X				4	
Vélos spéciaux				X		X	X			X	4	
Vélos pour entreprise							X	X			1	
Batterie de vélo électrique					X	X	X	X	X	X	<b>6</b>	

TABLEAU COMPARATIF DE CATALOGUES DE SUBVENTIONS 2023 DANS PLUSIEURS COMMUNES

	Prangins	Coppet	Founex	Nyon	Gland	Rolle	Morges	Renens	Laus.	Vevey	Nb	VAUD
Kit vélo électrique					X		X				2	
Cours vélo enfant						X					1	
Cours conduite économique										X	1	
Scoter électrique					X				X		2	
Publibike					X		X	X		X	4	
Mobility				X	X		X	X		X	5	
Carvelo2go										X	1	
Cabas à roulette							X				1	
Borne de recharge électrique							X				1	X
Borne de recharge publique											0	X
Etude territoriale mobilité électrique											0	X
Projet développement durable					X		X		X	X	3	
Chauffage à bois					X						1	X
Solutions connectées pour l'intérieur					X						1	
Autres								X	X			
<b>Nombre approx. de subv. /commune</b>	<b>14</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>10+</b>	<b>8+</b>	<b>22</b>	<b>/</b>	
<b>Fond(s)</b>	<b>FCEE</b>	<b>/</b>	<b>FEDD</b>	<b>EEER FCDD Budget commu nal mobil.</b>	<b>EEER FCDD</b>	<b>/</b>	<b>FEDD</b>	<b>FDD</b>	<b>FEE</b>	<b>FEDD</b>	<b>/</b>	<b>/</b>
<b>Alimentation du fond</b>	<b>Droit usage sol 0.7 ct/kWh</b>	<b>Budget ?</b>	<b>Taxe spécifi que éner gie élec trique (max. 1 ct/kWh)</b>	<b>Taxe max. 1.9 ct/kWh + Budget comm.</b>	<b>Taxe 0.7 ct/kWh + pour le DD 0.5 ct/kWh</b>	<b>Budg et ?</b>	<b>Droit usage sol + Taxe 0.25 ct/kWh</b>	<b>Droit usage sol + Taxe DD (0.1 à 0.3 ct/kWh)</b>	<b>Taxes 1.9ct/k Wh</b>	<b>Taxe électric ité 0.85 à 1.15 ct/kWh</b>	<b>/</b>	<b>/</b>

\* Le contenu de la subvention varie d'une commune à l'autre : Nyon, Gland et Rolle subventionnent par exemple une zone, Founex 10% pour tout, Lausanne et Vevey uniquement les jeunes en formation et seniors.

## **Subvention biodiversité**

Modifications de la directive 2024:

- 1) soutien financier à l'entretien des arbres remarquables qui se baserait sur l'octroi ou non de la subvention cantonale et se monterait à la moitié restante du coût des travaux spéciaux de soin, déduction faite de la subvention cantonale, soit un soutien de 25% pour l'entretien des arbres qui répondent aux critères d'arbres remarquables selon la plateforme cantonale y relative.
- 2) installations de murgiers et de murs de pierre sèches.
- 3) pas de recours possible pour un refus de subventions. Ce changement s'est inspiré de la nouvelle directive de la Ville de Nyon.

## Arbres et arbres remarquables

Nouveauté de la loi LPrPNP : la Commune n'a plus la liberté de déterminer quel arbre est protégé ou non (par exemple en mettant une dimension minimale du tronc). Tous les arbres sont maintenant protégés :

*Article 14, alinéa 1 : « Le patrimoine arboré est conservé, exception faite des haies monospécifiques ou non indigènes, des éléments de l'agroforesterie, ainsi que des buissons en zone à bâtir. ».*

Une demande d'abattage est nécessaire pour tous les arbres (hormis exceptions susmentionnées).

Dérogations possibles à la protection des arbres permettant l'abattage :

- a) des risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ;
- b) une entrave avérée à l'exploitation agricole ;
- c) des impératifs de construction ou d'aménagement (entrave disproportionnée à la construction).

Compensation obligatoire dans la zone à bâtir sur la même parcelle, sinon prélèvement d'une taxe (qui permettra à la Commune de planter des arbres ailleurs par exemple).

Modification de la loi (motion au Grand Conseil): uniquement l'atteinte aux arbres remarquables devra être publiée dans la FAO (entrée en vigueur fin avril 2024, à la même date que la mise en vigueur du règlement d'application).

## **Service Bâtiments - Avancement de la crèche**

- Fondations et murs de soutènement tous coulés
- Etanchéités et réseaux en cours
- Pose de la charpente et éléments en bois courant avril 2024



## Service Bâtiments - Avancement de la crèche

### Panneau de chantier:

**LES TROIS PETITS COCHONS**

LA COMMUNE DE PRANGINS CONSTRUIT POUR SES ENFANTS.

Construction d'une crèche et d'une cantine à Prangins

La nouvelle crèche s'inscrit dans la continuité des habitations avoisinantes avec des toitures à pignon. Le bâtiment se situe à l'extrémité de la parcelle, le long de la façade boréale existante pour laisser l'espace au centre délimiter un jardin arboré avec une zone de jeu.

Le projet concerne le programme sur 2 étages. La crèche dispose d'une capacité d'accueil de 44 enfants de 0 à 3 ans et de 60 enfants à la cantine. La construction est prévue avec des matériaux à faible énergie grise, bois locaux pour l'isolation, l'éclairage, les sols et plancher sur vide sanitaire avec une isolation en palette recyclée afin d'offrir un environnement sain aux enfants du village.

**Terassement / Fondation**  
Debonville SA Gland

**Charpente**  
JPF-Ducret Sully

**Échafaudages**  
Roth-échafaudages SA Vevey

**Fenêtres en bois / métal**  
Gindraux fenêtres SA Nyon-Lausanne

**Ferblanterie / couverture**  
Hanhart toiture SA Nyon

**Étanchéité et isolation spéciale**  
Genolet Toiture Concept SA Ecublens

**Stores**  
Storama AG Burgstein Station

**Électricité**  
Energie Pro Z3 Chapelle-Sai-Moudon

**Chauffage**  
Blanchard Ferry

**Sonde Géothermique**  
Ausburger Geothermie SA Chavornay

**Ventilation**  
Aerovent Cressier

**Sanitaire**  
Pariat Frères SA Cressier

**Cuisine**  
Ginox Swiss Kitchen Moudon

**Ascenseur**  
Ascenseur Schindler SA Mors-sur-Lausanne

**Menuiserie**  
Dörig Bois SA Gress

**Sol Chape**  
LAIK SA Yver

**Cimentage**  
Masson & Cie SA Ecublens

**Sol en bois**  
Parquet Plus Pirel Lancy

**Faux plafond et peinture**  
AG Peinture Newflash SA Nyon

**Aménagement extérieur**  
Denogent Pully

**Durée des travaux**  
septembre 2023 - avril 2025

**Coûts de construction**  
Prix municipal: No 20/202 CHF 4,18 Mio.

**Architecte**  
PHILIPPE LE ROY ARCHITECTES  
Nyon

**Ingénieur bois**  
IngeWood  
Saint-Maurice

**Architecte paysagiste**  
ATELIER PLUM  
Genève

**Ingénieur civil**  
TSIC  
Cressier

**Ingénieur chauffage**  
VED  
Gland

**Ingénieur électricité**  
CSUISSE SÄRL  
Mex

**Ingénieur feu**  
ISI  
Lausanne

**Spécialiste paille**  
Marco Sonderegger  
Renens

**Géomètre**  
Bovard & Fritsché  
Nyon

**Géotechnicien**  
GEOCIMES  
Genève

COMMUNE DE  
**PRANGINS**

## **Service Bâtiments**

- Café-Restaurant des Abériaux – report de la séance devant le Tribunal des baux

## **Service Culture & sociétés locales**

- Tangocello – Concert du 16 mars 2024

## **Sécurité – Associations intercommunales**

- Accréditation de Police Nyon Région



## Service Ressources Humaines

- Engagement à 20% d'un collaborateur au Service Culture & sociétés locales
- Engagement à 60% d'un collaborateur au Service Affaires sociales, enfance & jeunesse en qualité de coordinatrice pédagogique
- ➔ Personnel de la commune au complet
- Contrôle du Respect de l'égalité salariale Femmes/Hommes

## Service Finances

- Pas de nouvelles concernant les entrées d'impôts 2023 – mi-février 24

## Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- **Station météorologique bVision: un progrès pour l'entretien hivernal des routes pranginoises**



Installation à l'automne 2023 au Curson d'une borne de détection automatisée. Ce système avec caméra d'aide à la décision nous informe en temps réel sur :

- ✓ la quantité de précipitation
- ✓ la température de l'air et du sol,
- ✓ la formation de verglas au sol.

Les données nous parviennent en direct sur smartphone et PC. L'équipement donne entière satisfaction. Nos interventions de salage deviennent « chirurgicales ».

- **Plantation d'arbres afin d'ombrer le bâtiment UAPE/Morettes**



Essai concluant juin 2023 des arbres en bacs loués pour une période expérimentale.



Le projet concrétisé et conduit par les collaborateurs du service en janvier 2024

## Plantation d'arbres afin d'ombrer le bâtiment UAPE/Morettes (suite)



Les variétés plantées sont :

- ✓ Noisetier,
- ✓ Murier platane,
- ✓ Erable champêtre,
- ✓ Micoulier de Provence,
- ✓ Erable Sycomore,
- ✓ Parrotie de Perse,
- ✓ Erable de Freeman.



- **Mise à niveau PGEE - PGEE 2.0**

**Le PGEE actuel datant de 2003 doit être mis à niveau. Cette étude par bassin versant consiste à :**

- Organisation du travail par bassin versant
- Prise en considération des réseaux privés, les réseaux en zone agricole, les réseaux cantonaux et les réseaux de surfaces (grilles de routes) pour obtenir un cadastre souterrain complet
- Relevé complet de tous les ouvrages en lien avec l'évacuation des eaux pour obtenir un cadastre souterrain exact et précis.
- Modélisation des débits pour juger du dimensionnement actuel du réseau et mettre en évidence les insuffisances de capacités.
- Contrôle séparatif de tous les bâtiments afin de déterminer les éventuels mauvais raccordements et/ou pollution.
- Les surfaces imperméables devront être déterminées afin de pouvoir calculer correctement les apports de pointe en cas de pluie ainsi que les taxes y relatives.

L'ensemble des relevés permettra de constituer le cadastre souterrain en lien avec l'assainissement. Les fiches techniques des données relevées sur le terrain seront introduites dans le SIG communal. Elles serviront à l'édition de plans à diverses échelles (surfaces imperméables, raccordements des canalisations, chambres de visite, etc.).

**L'acquisition de ces données de base qui constituera la structure même du PGEE 2.0 va se dérouler sur deux ans.**

## Mise à niveau PGEE - PGEE 2.0 (suite)

### Nombre d'objets estimé

	Nbre
▪ <i>Relevés en position (Y,X,Z)</i>	4329
▪ <i>Relevé détaillé des chambres doubles</i>	330
▪ <i>Relevé détaillé des chambres simples EC EU</i>	2308
▪ <i>Préparation des fiches techniques</i>	2368

Le réseau d'assainissement ne comporte pas que des chambres de visites. D'autres ouvrages en font également partie (grilles de route, stations de pompage, fontaines, déshuileurs/séparateurs, etc.) ceci autant sur le domaine communal que privé. Au final, environ 4'500 objets devront faire l'objet d'un relevé en position (Y,X,Z) qui sera introduit en base de données dans le SIG communal.

## Communication du délégué du Conseil Communal de Prangins auprès du Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle

Monsieur le Président,  
Bien chers collègues,

Le 25 janvier a eu lieu le rapport du SDIS. Celui-ci est destiné aux acteurs politiques ainsi qu'aux partenaires « feux bleus » que sont nos collègues pompiers Vaudois, Genevois, Français et de l'Aéroport, ainsi que Police, Gendarmerie, Ambulances, Sauvetage ou encore ORPC.

Il a été précédé par un rapport dans chaque site opérationnel qui a de son côté retracé les évènements qui ont marqué chaque caserne.

Permettez-moi de résumer quelques éléments.

### Interventions

538 interventions en 2023, en augmentation de 59, soit 12% de plus. Essentiellement, il s'agit de

- Incendies → 109
- Pollutions → 108
- Inondations → 83
- Alarmes automatiques → 71
- Sauvetages → 70

427 interventions (soit 79%) ont eu lieu sur le territoire des 18 communes formant le SDIS et 111 dans des communes en dehors.

40 interventions se sont déroulées à Prangins.

Un film retraçant les activités du SDIS en 2023 peut être visionné sur le site du SDIS

<https://sdis-nyon-dole.ch/sdis-nyon-dole/articles-archives/interventions-en-2023>

Comme vous pouvez le voir, la hausse du nombre d'interventions est constante depuis le début du SDIS et particulièrement ces 4 dernières années.

Depuis la création du SDIS voici 10 ans, la population a augmenté de plus de 15% et le nombre d'interventions de plus de 38%. Mais les coûts eux, sont restés stables en n'augmentant que de 2,7%

Les effectifs de Sapeurs-Pompiers Volontaires ont par contre baissé de 18%. C'est pourquoi il est important de motiver des personnes à nous rejoindre et de continuer à former nos pompiers sur des thèmes d'actualité comme les dangers des véhicules avec de nouvelles propulsions ou encore les feux de forêts qui sont en hausse et qui se déclarent désormais plus souvent dans notre secteur.

Egalement, il est important de pouvoir compter sur des employeurs qui libèrent leurs collaborateurs en journée pour pouvoir intervenir au profit d'autres personnes et d'autres communautés. C'est dans ce but que l'ECA a mis sur pied une charte employeur qui reconnaît à travers une certification les engagements de l'employeur et de l'employé Sapeur-Pompier Volontaire.

A ce titre, je suis très heureux de vous informer que la Commune de Prangins fait partie des premiers employeurs de la région qui ont reçu cette certification. Merci à eux de jouer le jeu de la solidarité.

## 10 ans du SDIS

Comme déjà mentionné, le SDIS fête ses 10 ans cette année. Afin de fêter cela, une manifestation sera organisée dans chacun des 4 sites, un peu à l'image des 4 saisons :

- Genolier → 4 Mai Portes ouvertes et démonstrations
- Nyon → 22 Juin Brunch et démonstration
- St-Cergue → 24 Août Démonstration des JSP
- Bonmont → 2 Novembre Porte ouverte de la nouvelle caserne et défilé

N'hésitez pas à visiter le site du SDIS <https://sdis-nyon-dole.ch/10ans> afin de découvrir le programme détaillé de chacune de ces journées.

## 25 ans de la caserne de Nyon

En outre, une manifestation supplémentaire aura lieu en Octobre pour fêter les 25 ans de la caserne de Nyon.

## Nouvelle Tonne-Pompe 9000 litres

Après 20 ans chez nous, la TP 6000 va voguer vers d'autres horizons et laisser tout prochainement la place à la nouvelle TP 9000 fournie par l'ECA.

Comme vous pouvez le voir sur la photo, les dimensions du nouveau véhicule sont impressionnantes :

- Longueur 11,3 m
- Largeur 2,54 m
- Poids 32 t

Ce véhicule, comme son prédécesseur, est appelé à intervenir sur le territoire du SDIS, mais également à tout autre endroit où il sera engagé en renfort d'autres SDIS.

Je m'adresse donc aux personnes qui vont se pencher sur les futurs préavis routiers afin qu'elles tiennent compte du fait qu'un véhicule feu bleu lancé à 80 Km/h a besoin d'une route cantonale suffisamment large pour ne pas effrayer les autres usagers de la route.

## Téléthon le 9 décembre

En octobre je vous ai parlé du Téléthon qui a eu lieu le 9 décembre. L'OPEP – Ordre des Pompiers Emérites de Prangins, associé au SDIS, a organisé sa traditionnelle matinée de collecte sur la place du village. Un beau succès car cela a permis de verser un peu plus de Frs 2'300.00.

Je vous remercie pour votre attention.

Peter DORENBOS

Prangins, le 31 Janvier 2024



# SDIS Nyon-Dôle

**Communication  
du délégué  
du Conseil Communal  
de Prangins auprès  
du Conseil Intercommunal**

**31 Janvier 2024**



# SDIS Nyon-Dôle



**SDIS 10 ANS**  
Nyon-Dôle

## Interventions 2023

109	incendies
21	accidents dont 16 désincas
70	sauvetages
108	pollutions
4	chimiques
83	inondations
71	alarmes automatiques
72	divers / techniques
<u>538</u>	<u>interventions</u>



# SDIS Nyon-Dôle



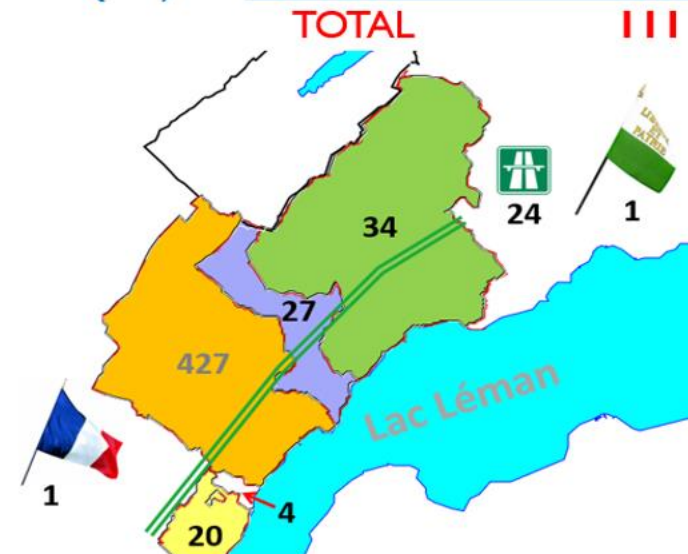
## Par lieu d'intervention

### Sur les communes SDIS Nyon-Dôle

ARZIER LE MUIDS	22
ARNEX-SUR-NYON	1
BOREX	5
CHESEREX	8
CRANS	14
CRASSIER	7
DUILLIER	8
EYSINS	12
GENOLIER	19
GINGINS	8
GIVRINS	8
GRENS	3
LA RIPPE	7
NYON	203
PRANGINS	40
SIGNY	10
ST-CERGUE- LA CURE	30+6
TRELEX	17
<b>TOTAL</b>	<b>427</b>

### Hors des communes du SDIS Nyon-Dôle

Sur l'AR	24
Secteur SDIS Gland-Serine	27
Secteur SDIS Terre-Sainte	20
Secteur SDIS Etraz-Région	34
Céligny (GE)	4
Divonne (F)	1
Autre (VD)	1
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>

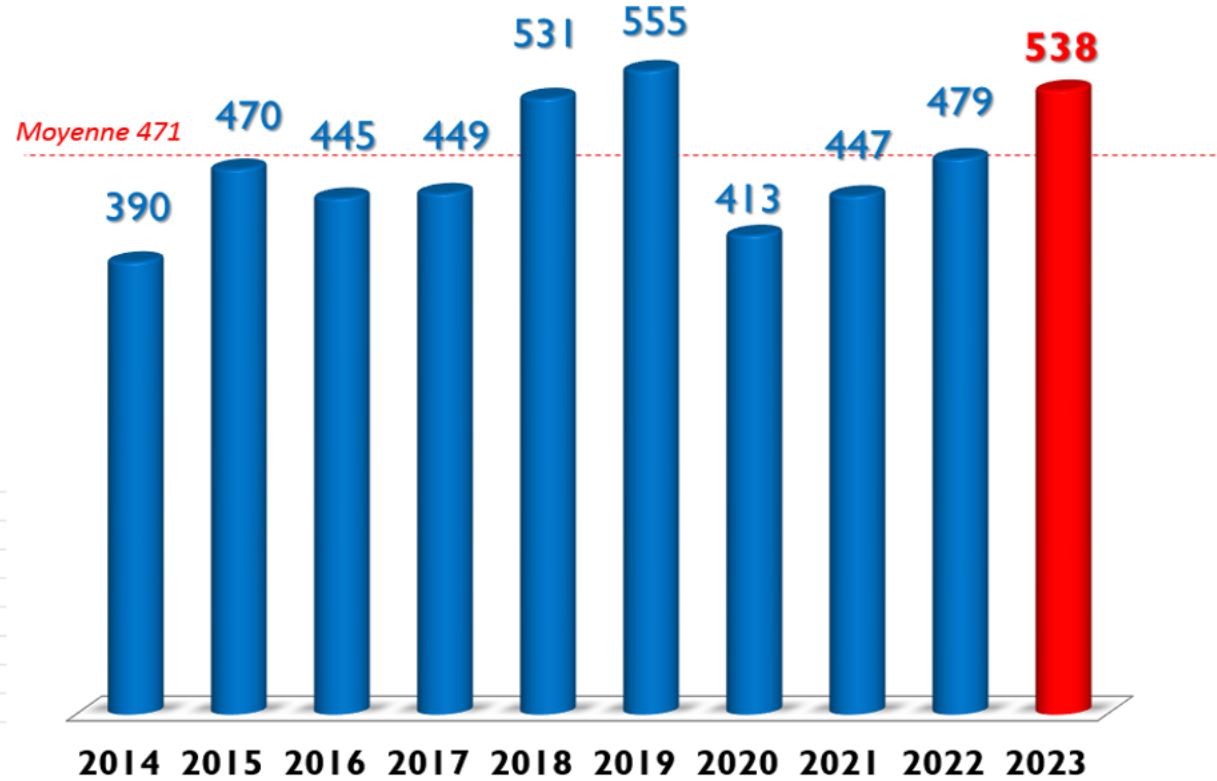
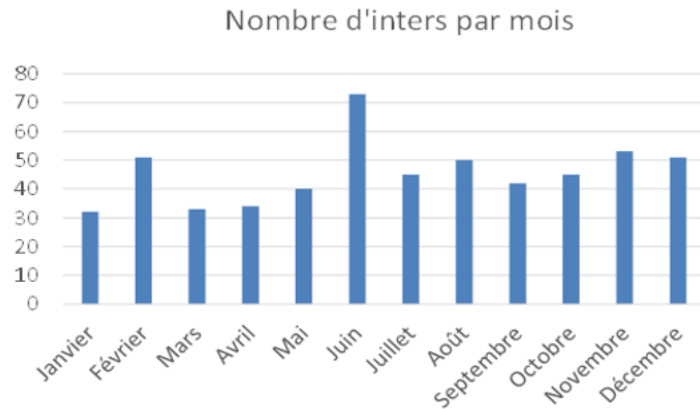
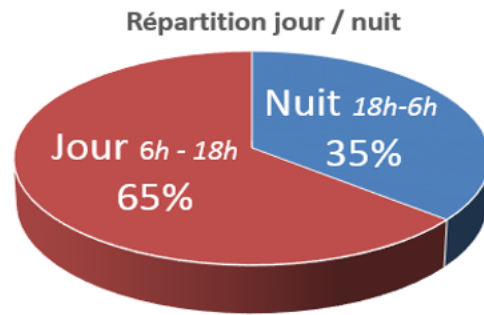




# SDIS Nyon-Dôle



## Bilan et répartition des interventions





# SDIS Nyon-Dôle



**En 10 ans**

Le SDIS Nyon-Dôle fonctionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il y 10 ans

	<b>2014</b> (ASV 31.12.12)	<b>2024</b> (ASV 31.12.22)	<b>Différence</b>
Population Nyon	18'804	22'481	<b>+16.4%</b>
Population secteur Nyon (7 communes)	27'795	32'986	<b>+15.7%</b>
Population SDIS (18 communes)	41'900	49'536	<b>+15.4%</b>
Effectif SPV (SDIS Nyon-Dôle)	272	230	<b>-18%</b>
Effectif SP permanents	4	6	<b>+33%</b>
Coût par habitant	40.31	41.40	<b>+2.7%</b>
Nombre d'interventions	390	538	<b>+38.5%</b>



# SDIS Nyon-Dôle



## Remise des labels employeurs



**CERTIFICATION**  
**CHARTRE EMPLOYEUR**

**ENGAGEMENTS DE L'EMPLOYEUR**

L'employeur prend les engagements suivants:

- Interventions**  
Il autorise le sapeur-pompier volontaire à partir en intervention durant son temps de travail en cas d'alarme pour effectuer des missions d'urgence, selon les modalités de l'entreprise.
- Formation**  
Il encourage ses collaborateurs-rices à suivre les formations et perfectionnements organisés par les instances en matière de défense contre l'incendie et de secours, selon les modalités de l'entreprise.
- Information**  
Il informe les futurs et nouveaux collaborateurs-rices des possibilités d'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire lors des entretiens d'embauche et/ou des journées d'information.
- Dialogue**  
Il discute en toute transparence des difficultés qui pourraient apparaître en lien avec l'activité de sapeur-pompier volontaire. Au besoin, il fait appel aux ressources humaines et/ou à un service de médiation.

**ENGAGEMENTS DU SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE**

Le sapeur-pompier volontaire employé dans l'entreprise prend les engagements suivants:

- Information**  
Il informe l'employeur de sa fonction de sapeur-pompier volontaire au moment de l'embauche ou avant le début de la formation.
- Respect**  
Il respecte les modalités d'intervention selon les principes de l'entreprise.
- Adaptation**  
Il adapte ses disponibilités pour l'intervention en fonction de ses obligations professionnelles.
- Dialogue**  
Il recherche le dialogue avec l'employeur en cas de difficulté liée à son activité de sapeur-pompier volontaire.

**Employeur:** \_\_\_\_\_ **Instance:** Etablissement cantonal d'assurance ECA  
**Lieu / Date:** Nyon, le 31 octobre 2023 **Division défense incendie et secours – Inspectorat cantonal 1002 Lausanne**

**Entreprise:** \_\_\_\_\_ **Nom / Prénom:** Cuche Florian

**Signature:** \_\_\_\_\_ **Signature:**

[www.118-info.ch](http://www.118-info.ch)



# SDIS Nyon-Dôle



FÊTONS  
NOS 10 ANS  
ENSEMBLE!

**GENOLIER**  
4 mai 2024

**NYON**  
22 juin 2024

**ST-CERGUE**  
24 août 2024

**BONMONT**  
2 novembre 2024

[www.sdis-nyon-dole.ch/10ans](http://www.sdis-nyon-dole.ch/10ans)

**SDIS 10 ANS**  
Nyon-Dôle

## MANIFESTATIONS

Dans le cadre des 10 ans du SDIS Nyon-Dôle, les 4 sites opérationnels vous accueillent!

**GENOLIER** Ch. de la Bregantenaz 10  
4 mai 2024, 10h à 17h.

Portes ouvertes, visite véhicules  
démonstrations  
Jeux et animations pour les plus jeunes,  
camion gonflable  
Foodtrucks et buvette

**NYON** rte de Champ-Colin 4  
22 juin 2024, 10h à 15h.

Brunch dans la caserne  
(inscription préalable nécessaire sur  
[www.sdis-nyon-dole.ch/10ans](http://www.sdis-nyon-dole.ch/10ans))  
Stands de prévention, jeux pour les enfants,  
démonstration d'une désincarcération à 12h  
Buvette

**ST-CERGUE** Le Vallon  
24 août 2024, 11h à 17h.

Prévention, démonstration des JSP, cascade  
Activités sportives, dessins

### BONMONT

Nouvelle caserne de Chésereux  
2 novembre 2024, 10h à 16h.

Portes ouvertes nouvelle caserne  
Défilé de véhicules entre Gingins et Chésereux  
Animations  
Buvette



ANS

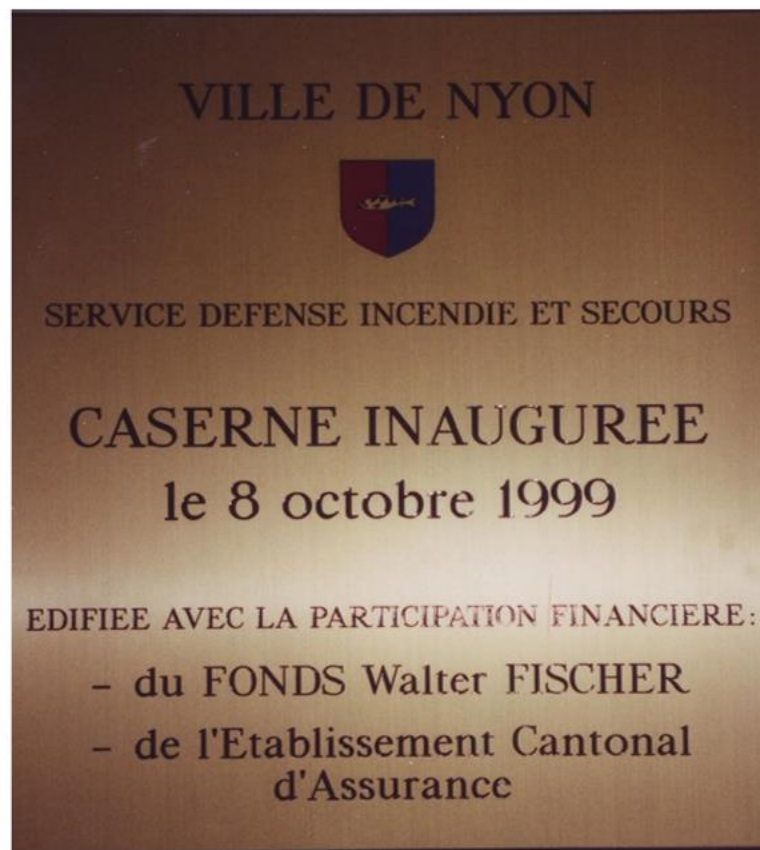
[www.sdis-nyon-dole.ch/10ans](http://www.sdis-nyon-dole.ch/10ans)



# SDIS Nyon-Dôle



## 25 ans de la caserne





# SDIS Nyon-Dôle



TP 9000 (site de Nyon)





# SDIS Nyon-Dôle



04/01/24

LA CÔTE  
www.lacote.ch

# Gros dossiers au menu des députés

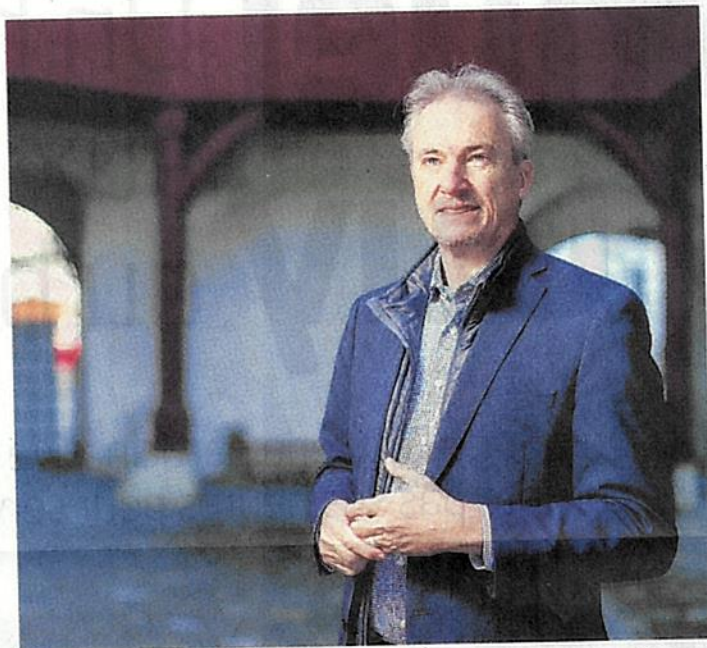
**VAUD** En 2024, trois gros dossiers attendent les membres du Grand Conseil vaudois. Petit tour d'horizon avec son président nyonnais Laurent Miéville.

Protection de la région de Lavaux, apaisement des relations entre canton et communes et abolition des chauffages fossiles. Tels sont quelques-uns des gros dossiers qui attendent le Grand Conseil vaudois pour cette nouvelle année. Petit tour d'horizon avec son président, le Nyonnais Laurent Miéville, contacté par Keystone-ATS. Parmi les temps forts de 2024, le Grand Conseil se penchera enfin sur le plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux. Celui-ci doit concrétiser les principes de protection du site contenus dans la loi Lavaux, acceptée par le peuple en 2014. Le traitement de cette thématique s'annonce «très particulier, sans doute même unique», relève Laurent Miéville. Le sujet est extrêmement technique, tant sur le fond que sur la forme. Si bien que les députés participeront à une formation spéciale fin février, qui sera suivie par une séance spécifique des différents groupes politiques. Le passage en plénum est prévu le 5 mars. Avec ce dossier, le Parlement devra «presque fonctionner comme un exécutif», souligne le vert libéral, rappelant que le PAC Lavaux a été élaboré par la Direction générale du territoire

et non pas par le Conseil d'Etat. Le Parlement devra se prononcer sur le plan et le règlement du PAC Lavaux, ainsi que sur les oppositions, 160 en tout.

## Record

Autre signe d'un objet hors du commun, la commission ad hoc a accumulé un nombre record de séances, soit 22, entre juin 2021 et juin 2023. Son rapport fait plus de 100 pages, accompagné d'une vingtaine d'annexes. De quoi «débroussailler» le sujet, même s'il reste encore «beaucoup de travail à faire en plénum», poursuit le Nyonnais. Début 2024, le Grand Conseil abordera une autre thématique complexe: la péréquation intercommunale. Attendue de longue date, une nouvelle loi a été présentée en mars dernier par le Conseil d'Etat, puis soutenue par les faïtières des communes. Les députés devront valider cette nouvelle péréquation, qui modifie aussi la répartition de certaines factures cantonales, sociale et policière notamment. «L'enjeu consiste à pacifier les relations entre le canton et les communes», rappelle le président du Parlement. Il souligne aussi que l'avenir de l'initiative populaire SOS Communes - son maintien ou non -



Trois gros dossiers, détaillés par Laurent Miéville, attendent les députés vaudois en 2024. SIGFREDO HARO

devrait dépendre de la tournure des débats. Une initiative qui, pour mémoire, demande que le canton prenne à sa charge l'entier de la facture sociale.

## Chauffages et loups

Pour les mois à venir, Laurent Miéville cite un troisième «dossier essentiel» qui passera devant le Grand Conseil, à savoir la révision complète de la loi sur l'énergie. «C'est mon dossier préféré, mais il sera sûrement abordé durant le deuxième semestre, et donc sous une autre présidence», indique le vert libéral. Cette nouvelle loi sur l'énergie, dont la consultation publique

s'est achevée fin novembre, doit encore passer entre les mains d'une commission. Le projet du Conseil d'Etat prévoit, entre autres, la fin des chauffages à mazout et à gaz à l'horizon 2040, ainsi que l'accélération de la rénovation des bâtiments énergivores et de la pose de panneaux solaires. Parmi les autres sujets qui seront débattus ces prochaines semaines, M. Miéville cite quelques «thématiques inévitables», à commencer par la question «toujours très émotionnelle» du loup. «Il y a déjà eu beaucoup d'interventions à ce sujet et cela va continuer», affirme-t-il. ATS

YVERDON-LES-BAINS

Le braqueur de la poste

AVIS OFFICIELS

ANN